Case FRC 20114

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

AU ROI

PAR M. LE COMTE

DE KERSALAUN,

CONTRE

M. DE CALONNE;

CONTENANT une analyse exacte de ses plans, un extrait des différens édits d'emprunts, & un apperçu de l'administration de ce Ministre depuis 1783.

On assure que M. de Calonne s'occupe de répondre à un mémoire dont les preuves sont si claires, & qui imprime le plus vif intérêt.

1787.

THE NEWBERRY LIBRARY

AVIS
DE L'ÉDITEUR.

NOus croyions avoir perdu tout eſpoir de donner les réflexions ſur le diſcours de monſieur de Calonne, prononcé le 27 février dernier dans l'aſſemblée des notables, tant par le refus obſtiné de l'auteur de le communiquer depuis la chûte du contrôleur-général, que par l'événement qui lui eſt arrivé, & dont voici les détails.

Dans la nuit du 5 au 6 avril, l'exempt Quidor & le commiſſaire Chénon ſont deſcendus chez monſieur le comte de Kerſalaun, rue de la Feuillade, hôtel de la Feuillade, ayant à leur ſuite deux agens de la police; & malgré l'abſence du comte, qui étoit à Verſailles, on a forcé ſes armoires, fouillé par-tout, & ſaiſi ſes papiers.

C'eſt cependant à cet événement que le public eſt redevable de la publication des réflexions de monſieur de Kerſalaun ſur le diſcours de monſieur de Calonne: le commiſſaire Chénon ayant cru pou-

voir montrer à ses amis, à ses clercs même, les mémoires saisis chez le comte; on conçoit aisément combien il nous a été facile de nous en procurer un exemplaire. Nous nous sommes empressés d'en multiplier les copies : quelque long & quelque pénible qu'ait été ce travail, nous nous y sommes vouez avec zele par égard pour le public. Nous avons ajouté à la fin de l'ouvrage la copie de la lettre que monsieur de Kersalaun écrivit à monsieur de Calonne, le lendemain de la fouille faite chez lui. Nous avons cru que le lecteur nous sauroit gré de lui avoir fait part de tous ces détails.

Pour bien sentir l'objet de ce mémoire, & le rendre sensible, l'Auteur a indiqué les phrases du Discours de M. de Calonne, en renvoyant le Lecteur aux pages de l'édition in-4°.

COPIE de la lettre écrite par monſieur le comte de Kerſalaun à monſieur de Calonne, le 6 avril 1787.

MONSIEUR,

Mon intention n'avoit jamais été de vous faire un myſtere du mémoire que je deſirois préſenter au roi : je vous en deſtinois une copie ſignée de moi, ainſi que celle que j'ai cherché à faire parvenir à ſa majeſté, plus juſte en cette occaſion que vous ne le fûtes envers le marquis de Kerſalaun, mon pere, magiſtrat vertueux auquel vous cherchâtes des crimes, ſans lui communiquer les pieces qui auroient pu ſervir à ſa juſtification.

Puiſque vous m'avez prévenu, monſieur, en vous procurant par la violence, ce que vous étiez aſſuré de tenir de la loyauté de mes ſentimens, me voilà diſpenſé de vous adreſſer l'exemplaire qui vous étoit deſtiné & que vous avez fait ſaiſir.

Tant que vous avez cru qu'il étoit de votre intérêt de faire le bien de la Bretagne, ma province, j'ai dû faire plier mes ſentimens devant l'intérêt de mon pays ; aujourd'hui

que je le vois menacé de partager le ſort alarmant de la France, j'ai cru devoir confondre mes ſentimens avec l'amour de la patrie, & faire parvenir la vérité aux pieds du trône.

Je préſume, d'après les perquiſitions qui ſe ſont faites chez moi la nuit derniere, que vous étendrez ſur le fils, les perſécutions que vous avez exercé contre le pere: mais comme un pur amour pour la gloire du roi, pour le bien de l'état a guidé mon cœur, j'attends les événemens avec la fermeté d'une ame patriote & vertueuſe.

Si vous parlez de mon mémoire au roi, monſieur, je vous prie de vouloir bien lui communiquer ma lettre, & de ne pas oublier de joindre au mémoire la note juſtificative qui en fait partie, ainſi que le tableau des emprunts qui a été ſaiſi avec les autres feuilles.

J'ai l'honneur d'être, &c.

N. B. *On aſſure que cette lettre fut remiſe au ſuiſſe de* M. *de* Calonne, *le ſamedi* 6, *par le comte de Kerſalaun lui-même.*

SIRE,

Le zele le plus pur & le plus désintéressé pour la gloire de votre majesté, & pour le bonheur de votre royaume, m'engage à mettre à vos pieds des observations simples & modestes sur le compte rendu de la situation présente des finances. Le résultat du discours de votre contrôleur-général est alarmant; les innombrables contradictions qu'il renferme sont seules un préservatif contre son exactitude.

Quand votre majeſté, marchant ſur les traces du roi, dont le nom ſera toujours cher aux Français, aſſemble les notables de la nation pour recevoir leurs conſeils, tout ſujet fidele & éclairé lui doit le tribut de ſes lumieres & de ſon amour ; & on ne peut pas, en ce cas, faire un crime à un gentilhomme Breton, habitué aux travaux de l'adminiſtration publique, d'offrir à votre majeſté ſes réflexions modérées ſur les ſurpriſes qui paroiſſent être faites à la bonté de ſon cœur.

Servir, Sire, la patrie & l'état, eſt le premier devoir d'un ſujet & d'un gentilhomme Français,

Je ſuis avec le plus profond reſpect,

SIRE,

De votre Majeſté,

Le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur & très-fidele ſujet, le comte de KERSALAUN.

SIRE,

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
AU ROI
PAR M. LE COMTE
DE KERSALAUN.

SIRE,

L'Emotion de la plus vive ſenſibilité a ſaiſi tous les cœurs en apprenant (1) la réſolution paternelle que votre majeſté avoit priſe de communiquer à ſon peuple ſes intentions, de le ſoulager & de reformer les abus ; mais il eſt impoſſible

(1) L'émotion de la plus vive ſenſibilité, c'eſt d'apprendre. *Page* 3.

que la douleur n'ait pas ſuccédé à la confiance, en entendant monſieur le contrôleur-général dévoiler tout à coup l'*attitude de la pénurie* (page 15), *un danger imminent*, un déſordre ſubſiſtant, (page 21,) après avoir, pendant trois ans, annoncé *des vues d'ordre*, *de liquidation*, des *meſures priſes pour aſſurer l'équilibre entre les recettes & les dépenſes* (Edit de décembre 1783). *Un plan qui mettra l'ordre dans toutes les parties* (Edit d'août 1783), *d'après lequel tout annonce un état proſpere*, *& on garantit l'acquittement prochain* de la *totalité des dettes exigibles*, en même tems que *la libération ſucceſſive de la dette conſtituée.* (1)

Encore ſi la France & l'Europe étoient fondées à ne pas plus compter ſur cette *triſte vérité*, que ſur le fait haſardé d'un *traité de commerce* conclut avec la Hollande (2); mais les contradictions incroyables du diſcours du miniſtre de votre majeſté, ne décelent malheureuſement que trop ſon embarras à *dévoiler la criſe où eſt l'état.*

Ainſi *le crédit*, ſelon lui, a recouvré *le*

---

(1) Obſervations de M. de Calonne au parlement, en décembre 1785.

(2) Des traités avec la Hollande. *Page* 4.

reſſort qu'il ne peut avoir que par l'effet d'une confiance méritée (1), & il avoue cependant (page 16), avoir *diſſimulé la réalité de la pénurie*, *il dévoile* (page 21) *le danger ſans ceſſe imminent de l'état*, *l'impoſſibilité de faire aucun bien*, *de ſuivre aucun plan d'économie..... auſſi longtems que le déſordre ſubſiſtera :* enfin le *déficit....* (page 20) *dont les cauſes ſont trop publiques pour que les effets en ſoient myſtérieux.*

En effet, Sire, le crédit conſiſte dans l'opinion du bon ordre. Le taux de l'argent eſt le barometre du crédit, & il eſt notoire que l'argent eſt au moins à 10 & 12 pour cent d'intérêt. Le *crédit* prétendu n'eſt donc que l'effet du *fléau éphémere de l'agiotage*, qui laiſſe ſans cours tout ce qui n'entre pas dans le calcul de ſon jeu dévorant.

Comment, en de pareilles circonſtances, aſſurer que le peuple (2) a reçu des commencemens de ſoulagement, ſinon en diſſimulant que ce n'a été qu'à l'aide d'un impôt mis extraordinairement en 1784 ſur les penſions des citoyens &

---

(1) Un crédit effet d'une confiance. *Page* 5.
(2) Les ſoulagemens du peuple. *Ibid.*

les traitemens des finances. Tandis que votre miniſtre avance (page 12), qu'*il n'y a eu directement ni indirectement aucune ſorte d'augmentation d'impôt* pendant ſon miniſtere ; il ne diſſimule pas moins que les vingtiemes & capitations ont été forcés par-tout. Il eſt facile à votre majeſté de le vérifier par les états des différentes années, & en ſe faiſant rendre compte des innombrables réclamations faites dans votre bonne ville de Paris ſeulement.

On y eſt bien plus embarraſſé, quand enſuite on lit que trois années *ont été employées* (1) *au préliminaire indiſpenſable.. de liquider le paſſé, ſolder l'arriéré, ſe mettre au courant de toutes les parties.... pour aſſervir ſur une baſe ſolide la véritable ſource du bonheur public*, quoiqu'on liſe (page 15) cet aveu, que ce n'eſt que *depuis un an que votre miniſtre n'a ceſſé de travailler à prendre une connoiſſance plus certaine qu'on ne l'avoit eue juſqu'à préſent de la ſituation des finances.*

Après de telles diſtractions, il n'eſt pas étonnant que monſieur de Calonne ait l'air d'oublier les véritables circonſ-

---

(1) Trois années y ont été employées. *Page* 5.

tances de fon avénement au miniftere : votre majefté les apprendra plus sûrement de la bouche même de l'ancien miniftre, fi digne de l'eftime qu'elle lui a confervée : tout le confeil fait que *l'alarme* (1) d'alors fut purement factice, & le réfultat particulier d'une intrigue ourdie pour perdre ce miniftre vertueux, en lui faifant caffer précipitamment le bail des fermes, pour en défunir les traites, dont on lui diffimuloit la ceffion fecrétement faite depuis long-tems.

Auffi, ne peut-on avancer, qu'à cette époque *le vuide étoit de plus de fix cents millions* (2), & qu'*il n'y avoit ni argent ni crédit*, fans fe mettre directement en contradiction avec foi-même, puifqu'en adoptant, contre la vérité, que depuis 1781 jufqu'en 1783 (page 18), les emprunts monterent à 450 millions, c'eft fournir la preuve arithmétique du plus grand crédit, qui, comparé avec celui que monfieur de Calonne fe prête, donneroit tout l'avantage, en ce genre, à la précédente adminiftration fur la fienne.

---

(1) A la fin de 1783 l'alarme étoit générale. *Page. 6.*
(2) 220 millions à payé des dettes de la guerre. *Ibid.*

Car, ſi *aujourd'hui* (1) *l'argent eſt abondant, le crédit rétabli..... la négociation fort active*, il n'eſt pas moins vrai que nous connoiſſons *la réalité de la pénurie* (page 15) & *le trouble de l'agiotage* (*fléau éphémere*) *que les meſures priſes par votre majeſté feront bientôt diſparoître.*

Cependant une commiſſion a été créée depuis long-tems pour exécuter *ces meſures*, mais ſon chef (M. le Noir) juſqu'ici *a laiſſé tout à deſirer* de ſa juſtice & de ſon impartialité. Votre majeſté elle-même vient de ſévir contre les principaux agens *de ce fléau*; mais votre miniſtre a eu auſſi-tôt l'art de ſuſpendre vos ordres perſonnels, qui alloient véritablement faire diſparoître *le fléau* avec *ſes auteurs*. On aſſure qu'il a fait plus, en prenant ſur lui d'accommoder les joueurs, & de faire ſupporter une partie de la perte au tréſor royal.

Tout devient incertain ſous la main de monſieur de Calonne : en 1787 il déclare que 48 *millions* (2) *d'extraordinaire ont été employés à l'utile rapprochement*

---

(1) Aujourd'hui l'argent abondant. *Ibid.*

(2) 48 millions d'extraordinaire employés au rapprochement des rentes. *Page 7.*

des rentes : en 1785 il affuroit au parlement n'y en avoir dépenfé que dix-neuf. (1)

Il eft moins douteux que 32 *millions (2) du reftant des refcriptions fufpendues ont été rembourfés* ou plutôt dénaturés *avant terme.... leur nom qui étoit un fcandale en finances n'exifte plus* ; mais fi ce n'eft que par un virement en rentes viageres conftituables fur toutes têtes, qui ait produit au banquier de Ruay 2,652,269 liv. de rentes fur trente têtes genevoifes, payables en l'hôtel-de-ville, c'eft alors, fous un autre nom, un nouveau *fcandale*, qui doit coûter à l'état un tiers plus que l'ancien.

Les reffources fi fécondes (3) qui ont *obvié à tous les dangers*, excepté *au danger fans ceffe imminent* (page 21) ont été fimples & faciles : auffi ont-elles été portées à plus d'un milliard d'emprunts, ou d'affaires, fans qu'il foit vrai qu'il *ait été fatisfait à la maffe énorme d'engagemens & de dettes (4) qui exiftoit*, puifque, d'une part, la liquidation réglée par l'édit (5) *du falutaire & inébranlable éta-*

---

(1) Obfervations fournies au parlement en décembre 1785.
(2) 32 millions de refcriptions rembourfées.
(3) Des reffources fi fécondes.
(4) Qui ont fatisfait à la maffe énorme des dettes.
(5) De 1784, conftitutif.

blissement de la caisse d'amortissement, est tellement à exécuter encore, que *pendant les dix années prochaines, il s'éteindra un capital de plus de* 400 *millions* (page 21), & que d'autre part il existe *un déficit annuel considérable* qui a pris de nouveaux accroissemens, (page 18 & 20).... En un mot, un *vuide effrayant* (page 22.)

Il n'étoit donc rien moins *qu'économique*, en pareille occasion *d'accélérer des travaux....* (1) *de solder des indemnités renvoyées à des circonstances plus heureuses....* (page 12) de porter l'exactitude des paiemens *au-delà de l'exigibilité* (page 15), d'entreprendre *des établissemens* même utiles, & toujours payés par le peuple qui auroit mis au rang *des soins pris pour son bonheur* l'exécution, par préférence *du plan* de libération *adopté* dès 1783, ou des *mesures prises pour assurer l'équilibre entre les recettes & les dépenses*, mesures qui proscrivoient les travaux même utiles.

Qui assuré, par l'édit de décembre 1784 que son *soulagement* va être *l'effet de la*

(1) Qu'il étoit économique d'accélérer les travaux de Cherbourg. *Page* 8.

diminution

diminution des frais de recouvrement, compte au contraire en 1787 un décuplement dans les frais de bureaux du *département des ponts & chaussées* (1), comme dans les autres départemens de finances, sur-tout depuis 1783, & s'entend annoncer en derniere analyse que *l'état* est dans une *crise qui, en la retardant, ne pourroit être que plus funeste* (page 21.)

L'encouragement de notre *commerce dans l'Inde* (2) auroit été plus analogue *au plan d'amélioration*, si la compagnie nouvelle n'existoit par les réclamations de la France & de l'Inde, tout à la fois; si elle n'étoit par une compagnie *privilégiée* & de monopole, *dont les effets du zele & le doublement des fonds* ont pour principal objet *l'agiotage*, & qui, fondée sur *un privilege*, est dès-lors, *un de ces abus dont l'existence* (page 23) *pese sur la classe productive & laborieuse.... abus de privilege pécuniaire.... exception à la loi commune.... exemptions injustes.... qui ont les racines les plus profondes & les branches les plus étendues.... abus* par consé-

(1) La totalité des fonds rendus au département des ponts & chaussées. *Page* 8.

(2) Notre commerce dans l'Inde qui prend consistance. *Page*. 9.

quent *que*, ſuivant monſieur de Calonne même, *il s'agit aujourd'hui* bien moins de vanter que *d'anéantir pour le ſalut public.*

Si on examine de même *l'opération ſur les monnoies d'or* (1), on voit qu'elle n'a produit que perte & embarras dans le commerce, que le *bénéfice conſidérable* qu'elle a, dit-on, *procuré à l'état*, avoit été annoncé comme modique dans la réponſe de votre majeſté à ſon parlement, conſignée dans ſes regiſtres, en 1786, *que le doublement* des droits accordés aux monnoyeurs, & *quelques fraudes* ſur leſquelles la cour des monnoies inſtruit en ce moment une procédure importante, feront diſparoître tout bénéfice, s'ils ne conſtituent par le tréſor royal en perte de pluſieurs millions.

Comment concevoir enſuite que votre miniſtre ait cru qu'il étoit utile à votre gloire & au tableau du bonheur public, d'allier dans le même diſcours l'étalage pompeux *des quais de Marſeille.... des places.... & des points de vue de Bordeaux.... des travaux de Lyon.... des arê-*

---

(1) L'opération ſur les monnoies d'or a produit un avantage. *Page* 10.

nes de Nismes.... du palais de justice d'Aix.... des halles & ponts de Paris.... monumens dignes d'illustrer votre regne, avec l'humiliant aveu *d'une attitude de pénurie ?* Pourquoi dissimuler un autre *monument* extraordinaire, digne de trouver ici sa place ? Le mur de Paris, dont le devis étoit d'environ quatre millions, & qui en coûtera peut-être quinze à votre majesté ? Seroit-ce, pour pouvoir mieux concilier l'éloge de *la décoration du royaume* aux dépens du public, avec la parole touchante de votre majesté, de *sacrifier toute dépense d'agrément.... de suspendre jusqu'aux constructions sur les fonds de ses bâtimens.... pour n'apporter aucun dérangement aux dispositions qu'elle a ordonnée pour ses finances.* (1)

S'il est possible *qu'au milieu de toutes ces entreprises.... chaque* (2) *créanciers de l'état ait touché ce qu'il avoit droit de prétendre*, pourquoi *le vuide... le désordre... le danger.... la crise...*

La triste allégation de la situation fâcheuse des finances, doit donc être plus

---

(1) Arrêt du conseil du 14 mars 1784.

(2) Que chaque département a reçu ce qu'il a jugé néceſſaire. *Page* 11.

que jamais *la formule des réponſes de l'administration.*

Si *des indemnités.... renvoyées à des circonſtances plus heureuſes*, ont été cependant *ſoldées* (1) dans un moment *de pénurie* (page 15), comment prétendre que c'eſt avoir ſuivi *les mouvemens de la bienfaiſance*, *ſans avoir éprouvé le regret d'avoir agravé les charges du peuple*, *ſans qu'il y ait eu directement ni indirectement aucune ſorte d'augmentation d'impôts*, quand les vingtiemes & la capitation ſont forcés par-tout ; quand on a établi en 1784 un dixieme ſur les penſions & traitement de finances, & quand en 1787, on propoſe des accroiſſemens énormes d'impôts ?

Par ce rapprochement, il eſt facile de *juger ſi* DEPUIS TROIS ANS, *les dépenſes ont été ſurveillées* (2) *avec attention*, & *s'il y a eu de l'ordre dans le régime des finances*, dont monſieur de Calonne déclare (page 14) que ce n'eſt que DEPUIS UN AN *qu'il n'a ceſſé de travailler à prendre une connoiſſance plus certaine qu'on ne l'avoit eu juſqu'à préſent.*

---

(1) Pluſieurs indemnités renvoyées à des circonſtances plus heureuſes ſoldées. *Page* 12.

(2) Depuis trois ans les dépenſes ſurveillées. *Ibid.*

Au reste, *des effets salutaires* (1) *ne permettent pas de présumer un principe vicieux.* Il n'y a que *les gens mal instruits* qui soient assez *vains* pour juger autrement que par *les grands résultats :* c'est par eux *qu'on doit apprécier l'économie dans une vaste administration.* Votre contrôleur-général, Sire, ne doit pas se plaindre quand on ne le juge que sur ses propres principes : quels sont *les effets salutaires....* Les grands résultats *de son économie* définie, selon *son interêt* (page 13) ? *La réalité de la pénurie* (page 15), *un déficit considérable* (page 18), *un danger sans cesse imminent* (page 21), *une crise qui, retardée, ne peut devenir que plus funeste.... un désordre qui, aussi long-tems qu'il subsistera.... ne permet de suivre aucun plan économique..... de faire aucun bien..... un vuide effrayant* (page 12) : tels sont les *EFFETS SALUTAIRES....* les *GRANDS RÉSULTATS* de l'administration des finances depuis la fin de 1783, confessées par l'administrateur même : le *PRINCIPE* est donc *VICIEUX.* Ce n'est pas moi qui conclut, Sire, c'est votre ministre.

Le public l'attribue à cette *économie* (2)

---

(1) Des effets salutaires, de grands résultats. *Page* 12.

(2) L'économie accessible aux demandes. *Page.* 13.

qui n'eſt propre qu'à monſieur de Calonne ; économie dont ſon caractere contrarie *le devoir*, qu'il aime peu à *MONTRER*, *qui n'affecte jamais l'auſtérité.....*, *acceſſible aux demandes*, *QUI LAISSE PARLER DE CE QU'ELLE ACCORDE.... qui n'a pas l'utile & commode réputation d'inflexibilité....* (1) *mais l'extérieur de facilité*, à qui enfin *l'apparence n'importe* guere, tandis que la *réalité* n'eſt cependant rien moins qu'*inconteſtable*, à la vue de ces travaux *ſuivis*, déterminés.... *de ces canaux ouverts (* page 8 *)*, de ces *établiſſemens.... ſecourus (* page 9 *)*, *de ces indemnités* précédemment *renvoyées à des circonſtances plus heureuſes.... & ſoldées (* page 12 *)*, en un mot, à la vue de tout *ce qui a été donné*, *acquis*, *échangé*, *emprunté & anticipé depuis que votre majeſté a daigné charger monſieur de Calonne de ſes finances*, malgré *la réalité de la pénurie* (page 15.)

Il faut pourtant rendre hommage à ſa franchiſe : il convient enfin qu'il s'eſt bien gardé de *prendre l'attitude de la pénurie* (2), *au moment où il devoit en diſ-*

---

(1) L'utile & commode réputation de l'inflexibilité. *Page* 14.

(2) La réalité de la pénurie. *Page* 15.

ſimuler la réalité. (1) Mais eſt-il honorable pour votre majeſté, glorieux pour la nation, prudent pour l'état, utile au crédit de révéler à l'Europe que l'adminiſtration depuis *trois ans*, n'a été que ruſe & illuſion, *ſes liquidations*, (page 7) de ſimples paroles, *ſes établiſſemens* (page 9), des parades, *ſes monumens* (page 10) des décorations que *le paſſé*, *l'arriéré* (page 5), *toutes les parties ne ſont au courant* qu'en *revirement*, & que l'état au vrai eſt *l'attitude de la pénurie* (page 15), *un danger ſans ceſſe imminent* (page 21), *un vuide effrayant* (page 22) ?

Non, Sire, votre majeſté n'a pas eu ſous les yeux *le compte* ſincere de ſes finances, elle n'a donc pu *juger les motifs* (2) d'une telle adminiſtration, *elle n'en a point réglé la marche* : c'eſt outrager ſa juſtice, ſon eſprit d'ordre : votre majeſté eſt trompée ; lorſque parvenue à la gloire d'être le pacificateur des deux

---

(1) Il paſſe pour conſtant à Paris que milord Pitt envoya demander à votre ambaſſadeur lorſqu'il eut lu le diſcours de M. de Calonne, ſi ce n'étoit pas un pamphlet : votre majeſté peut éclaircir ce fait qui eſt très-répandu à Paris.

(2) Le roi a jugé les motifs. *Page* 15.

mondes, *elle a commencé par rappeller les forces & ranimer la vigueur du corps politique*, elle n'a pas voulu finir par *découvrir* à l'univers *les plaies invétérées* de ſon royaume, en ne propoſant pour *remede curatif* que la ſubverſion de la conſtitution de ſa monarchie.

C'eſt là cependant le point où je ſuis parvenu depuis un an (1), dit avec complaiſance, votre miniſtre, qui a employé *trois années.... à aſſeoir* la ſource du bonheur public ſur *une baſe ſolide* (page 5), en même tems que DEPUIS UN AN il n'a *ceſſé de travailler à prendre une connoiſſance plus certaine de la ſituation des finances*, & qui ſe plaît en conſéquence à rendre compte des méditations profondes, des travaux énormes auxquels il s'eſt livré, des difficultés qu'il a vaincues pour diſcerner les parties *hétérogenes invariables.... la confuſion.... le rejet des valeurs...... la multitude innombrable des cauſes imprevues....* Enfin, *le mêlange de l'arriéré, du courant, du futur, du fixe & de l'éventuel.... du réſultat, des viremens..... de l'effectif*, quoique, ſuivant

(1) Depuis un an. *Page* 15.

l'édit

l'édit d'août 1784, *le compte rendu & détaillé de la masse entiere de la dette publique eût été dès-lors discuté au conseil ; quoique le passé, l'arriéré, tout soit soldé*, & que *trois années* aient été *employées à ce préliminaire indispensable* (page 5), sans préjudice néanmoins de *la liquidation qui s'opere annuellement*, suivant l'édit de 1784, (page 7.)

Il est évident que cet étrange contraste est de nature à offrir à votre majesté des résultats qui ne sont ni douteux ni satisfaisans (1), soit dans les *comptes dressés... pour l'année* 1784, soit dans ceux faits *pour une année ordinaire.*

Tout semble, il est vrai, expliqué par l'annonce vague d'un *déficit* qui *existe depuis des siecles* : (2) mais quand on contrarie *l'opinion commune*, pour dire une *telle vérité ;* quand on accuse en face de son roi & des notables assemblés la foule de ses prédécesseurs d'une coupable dissimulation, en s'opposant indirectement à la publication des justifications qu'ils pourroient produire, il ne faudroit pas alors se refuser à commu-

(1) Les résultats ni douteux, ni satisfaisans. *Page* 17.
(2) Le déficit qui existe depuis des siecles. *Page* 18.

niquer *le travail fait au tréſor royal* pour la conſtater, ni *les ſoixante-trois états particuliers remis à votre majeſté, qui donnent le détail de tous les articles*, (page 17), & qui *prouvent le vuide de 684 millions dans l'exercice de 1784* (page 19), autrement *l'opinion commune* reſtera contraire, appuyée ſur l'examen des comptes de l'abbé Terray, par ſes ſucceſſeurs, ſur le *compte détaillé*, que monſieur de Calonne lui-même a rendu en 1784, & *diſcuté au conſeil*, ſans mention du *déficit* de 1776.... ſur tous les édits depuis novembre 1783, qui, loin d'annoncer du *déficit*, n'ont atteſté que *libération*, *ordre*, *équilibre*, *amélioration*, ſur la critique que monſieur de Calonne encore lui-même a faite & imprimée en 1781 (1) du *déficit* prétendu par l'adminiſtration de ce tems-là ; ſur le choix qu'il vient de faire, pour greffier de l'aſſemblée, de Dupont, ancien ſecrétaire, intime de feu monſieur Turgot; lequel Dupont a démontré dans des *mémoires* imprimés *ſur la vie de ce miniſtre*, que le *déficit* de 1776 n'étoit qu'apparent, & dans la ſeule vue louable de ſe ménager des moyens annuels de rembourſement.

(1) Voyez les commentaires, queſtion premiere.

Cette *opinion commune* ne ſera pas plus favorable à monſieur de Calonne, ſur ce qu'il dit *des emprunts entre l'époque de* 1776 *& mai* 1781 .... & du *déficit accru* dans cet intervalle (1). En effet, dans le doute, auquel croire ? ou à monſieur Necker rendant un compte détaillé au public en 1781, le confirmant dans le douzieme chapitre du 2e. vol. de ſon ouvrage ſur les finances, ſoumettant ſes états au conſeil, ſon compte à la nation, ſollicitant votre majeſté de lui nommer des commiſſaires pour le juger; ou monſieur de Calonne, donnant pour tout compte un diſcours vague & plein de contradiction, ſoutenant que l'autorité royale eſt intéreſſée à ne donner aucune connoiſſance du compte général & des *états de détail*, qu'il doit avoir *mis ſous les yeux de votre majeſté* ; ou monſieur Necker, prouvant dans le ſupplément, au 2e. vol. de ſon livre, la concordance de ſon compte rendu avec le tableau de la *dette publique*, conſigné dans l'édit d'août 1784 ; ou monſieur de Calonne, qui, après avoir fait, en arrivant au mi-

---

(1) Que le rétabliſſement de la marine fit emprunter 440 millions. *Page* 19.

niſtere, *un compte détaillé de la maſſe entiere de la dette*, l'avoir *diſcuté au conſeil*, & *réglé la libération ſucceſſive par un ſalutaire & inébranlable établiſſement*, ſans y parler d'un *déficit*, veut trois ans après, en 1787, faire croire aux notables le contraire de ce qu'il a garanti en août 1784, comme en décembre 1783, & 1785?

Diminuer en même tems la ſomme des empruns faits par monſieur Necker, exagérer ceux qui ont eu lieu *depuis le mois de mai* 1781, *juſqu'au mois de novembre* 1783, c'eſt un procédé trop ſingulier, pour ne pas cacher quelque deſſein, ne fût-ce que de faire regarder comme étranger aux emprunts les prêts de compagnies de finances, le crédit fourni par des tréſoriers, les finances de places & offices, les ſervices de banque, les anticipations & toutes les autres affaires d'argent, qui, dit-on, montent-elles ſeules, à plus de 400 millions, depuis novembre 1785 juſqu'en décembre 1786.

Si le motif eſt pur, pourquoi ne pas donner la quotité préciſe de ces emprunts depuis novembre 1783 juſqu'au mois de janvier 1787, & au contraire ne déclarer

tout à coup à cette époque qu'une ſomme *in globo* des emprunts depuis 1776 ? cette marche eût mis à même de juger, s'ils ſont au deſſus de ce que votre miniſtre avoit eu *à payer*, il eût évité les recherches & les calculs qu'il a fallu faire pour éclaircir, ſi depuis 1776 juſqu'en janvier 1787, il n'y a eu que 1250 *millions empruntés*, dont 440 depuis 1776 juſqu'en mai 1781 (page 19), & 450 depuis mai 1781 juſqu'à la fin de 1783 (page 19); car alors il en réſulteroit qu'il n'y a eu que 360 millions d'emprunts, depuis la fin de 1783 juſqu'en janvier 1787, ce que monſieur de Calonne ne ſeroit pas fâché de voir adopter à l'aide de l'apperçu en gros, qu'il donne des emprunts depuis 1776 juſqu'en janvier 1787.

Or, votre majeſté a heureuſement ſous les yeux le compte général de ſes finances.... appuyé de 63 états particuliers qui en donnent les détails. (page 17.) *Ces détails exacts & détaillés (page 12)* mettent votre majeſté continuellement à portée de vérifier l'exactitude de l'état ſuivant.

EMPRUNTS.

	millions.
Edit de . . . 1783	100
Décembre. . 1784	125
Décembre. . 1785	80
Novembre . . 1786 . . . . : .	30
Caiſſe d'eſcompte	70
Emprunts de 1782 preſque doublé en 1784 chapitre 12 du 2e. vol. de M. Necker, mis par modération à	75
6,697 *mille* livres de rentes créées depuis août 1785, juſqu'à novembre 1786. Sur les édits de 1771, 1781 & 1782 formant un capital au moins de	80
Total . . .	560

Voilà donc déja un apperçu de 560 millions au lieu d'un de 360, à quoi on deſireroit qu'on pût croire que les emprunts montent depuis novembre 1783 juſqu'en janvier 1787.

Cependant il n'eſt point encore queſtion de plus de 400 millions d'affaires de toutes eſpeces, emprunts particuliers de pays d'états, moyens de crédit, créa-

tions, anticipations, ſervices, *bonifications conſidérables obtenues aux baux des différentes compagnies de finances* (page 21), ces détails vrais & circonſtanciés, donnent à votre majeſté, la facilité de juger avec pleine connoiſſance, ſi votre miniſtre *a uſé avec la plus grande reſerve poſſible de tous ces moyens de crédit...* Je dois encore faire mention, pour completter le tableau des accroiſſemens *de revenus, produits par les ſols, établis par* le forcement des vingtiemes & des capitations, par les diminutions d'intérêt *(* page 20 *)* : enfin par l'impôt extraordinaire du 10me. mis ſur les penſions & traitemens de finance ; quoique votre miniſtre ait ſpécialement avancé (page 12), *qu'il n'y a eu directement ni indirectement aucune ſorte d'augmentation d'impôt.*

Malgré ces emprunts, malgré les recours continuels aux moyens de crédit ; malgré l'accroiſſement énorme des revenus de l'état : enfin, malgré *les acquittemens, l'ordre.... l'économie & les arrangemens*, il n'en réſulte pas moins *que le déficit annuel a pris des nouveaux accroiſſemens*, ainſi que les emprunts *annuels : les cauſes de ce déficit ſont trop publiques*,

pour que les effets en ſoient myſtérieux ; & quoique votre miniſtre cherche *à en expliquer les cauſes* par des événemens fort antérieurs , *les réſultats précédens* comparés avec *les réſultats* actuels , déterminent le jugement contraire.

Ces faits ne détruiſent pas moins les doutes qu'il ſe plaît à élever ſur l'emploi de la maſſe énorme des revenus & des emprunts, depuis 1783. C'eſt bien contredire l'évidence , que de s'efforcer de perſuader qu'ils ont *ſervi à nous créer une marine formidable.... à ſoutenir une guerre nationale.... à affranchir les mers... à procurer une paix ſolide.* Tous les avantages étoient acquis à cette époque. Monſieur Necker a certifié en 1784, chap. 12 de ſon 2e. vol. qu'il reſtoit *à peine* 100 *millions à payer de dettes de la guerre , dont les extinctions de rente , pendant une ou deux années ſuffiroient pour payer l'intérêt.*

Ce qui pouvoit exiſter en novembre 1783 étoit donc tout au plus des intérêts annuels d'empruns depuis 1776 à 1783. Votre majeſté l'a, en quelque ſorte, déclaré , d'après monſieur de Calonne , dans l'édit de 1784, où il eſt dit , *qu'ayant jetté un regard attentif ſur la maſſe entiere*

de

de la dette publique, *elle a reconnu avec grande ſatisfaction*, *que cette dette s'éteindra facilement dans une période déterminée.* (1) Ainſi, en ſuppoſant que les *ſols pour livre impoſés en* 1781, & les impôts augmentés ou mis par monſieur de Calonne, n'aient pas mis au *pair*, en adoptant même ce que monſieur de Calonne avance ſans preuve, & cependant en contrariété avec monſieur Necker, qui a donné des états détaillés, le *déficit* fût-il *de* 80 *millions* en 1783 (page 19), il n'exigeoit en trois ans qu'un ſupplément de 240 millions, ſans déduire *les bonifications conſidérables obtenues dernièrement au renouvellement des baux*, comment donc concevoir & expliquer aujourd'hui la promptitude avec laquelle *le danger* eſt devenu *imminent.... un déficit tel que celui qui exiſte.... la criſe* dont l'explosion précipitée eſt ſi ménaçante.... *le déſordre* qui exiſte..... *ce vuide effrayant* (page 12)? Comment allier ce déſaſtre ſi preſſant avec la dépenſe de plus d'un milliard d'extraordinaire, dont les édits

---

(1) Le revenu augmenté par les bonifications *Page* 21.

de votre majeſté & les affaires connues donnent l'apperçu ?

Comment le déſordre en 1787 eſt-il tel qu'il ſoit *impoſſible* (1) *de faire aucun bien.... de ſuivre aucun plan d'économie, auſſi long-tems qu'il ſubſiſtera?* tandis que depuis 1783, *l'ordre*, *l'économie*, *les arrangemens* ont plus fait que *les moyens de crédit..... & ont tout ſoldé* (page 20)?

C'eſt à éclaircir ces triſtes vérités (2), Sire, que votre majeſté *doit être vivement pénétrée de la néceſſité d'employer les moyens les plus efficaces.*

L'intention de votre majeſté de commencer par connoître le véritable état de ſes finances vient d'être manifeſté à l'Europe entiere. Mais, Sire, ſe fier à un ſeul homme, où à des gens indiqués par lui, pour acquérir ces connoiſſances, c'eſt un moyen douteux de parvenir à connoître la vérité : la lumiere naît de de la diſcuſſion ; le refus de votre miniſtre de s'y livrer, comparé avec la maniere loyale dont s'y ſont livrés quelques-uns de ſes prédéceſſeurs, eſt une prévention qui ne lui eſt pas favorable. Qu'y a-t-il

(1) L'impoſſibilité de faire aucun bien. 21.
(2) Cette triſte vérité. 21.

à redouter déformais pour la nation, après les aveux humilians qu'il s'eft permis dans l'affemblée des notables? L'expérience refute l'allégation de compromettre votre autorité. Quel honneur ne fit pas à votre majefté le compte rendu de monfieur Necker, en conciliant à ce miniftre le cœur de vos fujets? Et fi, dans fes ouvrages, il s'eft gliffé quelques erreurs dangereufes au régime de quelques provinces du royaume, ce font de légeres ombres au tableau, que des connoiffances mieux approfondies auroient fait difparoître.

C'eft donc par la difcuffion, Sire, & par la communication des pieces, que votre majefté peut acquérir une connoiffance certaine du véritable état de fes finances, & de la réalité du *déficit*, ainfi que de fes véritables caufes. Ces préliminaires doivent indifpenfablement précéder la reffource du *remede curatif* propofé par fon miniftre, (fi on étoit perfuadé de fon efficacité); autrement votre majefté couroit d'*agraver le mal* & de *précipiter la ruine de l'état*, en laiffant fubfifter les vices de l'adminiftration.

En effet, quels que foient les abus que (page 23) *l'intérêt*, *le crédit*, *la*

fortune , & d'antiques préjugés semblent avoir respecté.... abus d'inégalité dans la répartition des subsides..... des disproportions entre les contribuables.... de perception dans la taille.... gêne de commerce & de l'industrie.... dépérissement du domaine.... dégradation des forêts : ils peuvent être cause de non-valeurs dans les revenus du trésor royal, où que ces revenus ne sont pas plus considérables, & ne montent pas à 700 millions, au lieu de 585; mais plus ils sont antiques & accrédités, plus on aura de peine à se persuader que c'est leur existence qui, depuis 1783, rend les revenus insuffisans, qui a produit le *déficit considérable qui s'est accru.... le désordre qui subsiste.... le vuide effrayant* qu'on apperçoit; *le danger sans cesse imminent* dont votre ministre prétend que l'état est menacé : cette situation n'existoit sûrement pas avant cette époque : j'en appellerois à ses prédécesseurs existans pour l'éclaircissement de ce fait qui les inculpe, s'il leur étoit permis de se justifier; & si l'on n'étoit pas rassuré par les faits du ministere même de monsieur de calonne. En effet, ce *danger imminent* n'existoit sûrement pas aux yeux de ce ministre, quand, au mois d'août 1784

il présenta à votre majesté & à son conseil *le tableau de la masse entiere de la dette publique*, *après en avoir considéré les parties pour en mieux connoître l'ensemble*, *& reconnu*, en le démontrant au conseil, *qu'elle s'éteindroit facilement dans une période déterminée*, quand, par l'édit de décembre 1785, il assuroit que *l'entier acquit des engagemens seroit consommé en* 1786, *l'appurement total* & *l'ordre* dans les finances *rétabli*.... quand alors il a garanti, dans ses instructions au parlement, un *état prospere.*

Le plus grand de *tous les abus* consiste donc moins, dans l'insuffisance des revenus que dans la mauvaise administration de celui qui en dirige la dépense. Quels revenus ne seroient pas insuffisans, quand un administrateur, malgré le *déficit* qui le presse, fait consister la *réalité de son économie*, *à solder* en ce moment *des indemnités renvoyées à des circonstances plus heureuses ?* Quand il soutient qu'*il falloit porter* dans ces circonstances désastreuses, *l'exactitude des paiemens au delà même de l'exigibilité*, pour donner une juste idée de la fécondité de nos ressources à l'europe entiere, à qui ce plan d'ordre & d'économie le force bientôt de dévoiler

l'attitude de la pénurie, *le vuide effrayant* ; & *le danger imminent* qui en ſont les triſtes & néceſſiteux effets ?

Vous aſſurer, Sire, que c'eſt *du ſein même du déſordre* que *jaillira une ſource féconde qui fertiliſera toutes les parties de la monarchie* (page 23), c'eſt vous propoſer les moyens de fournir à la dépenſe, loin d'appliquer le *remede curatif* au déſordre de l'emploi des revenus, à la profuſion en tout genre de votre miniſtre. Bien ordonner les dépenſes & les diminuer, voilà le *remede curatif* qui procureroit la reſtauration des finances : augmenter les revenus pour ſuffire à l'accroiſſement des dépenſes d'une adminiſtration déſordonnée, c'eſt conſacrer & enraciner le mal dans ſon principe, c'eſt faire illuſion aux vues paternelles de votre majeſté.

Ah ! Sire, que n'a pas à craindre la nation, quand encouragée d'un côté par la bonté avec laquelle, à l'exemple de Henri le Grand, vous conſultez les notables du royaume ſur les moyens de ſoulager vos ſujets, & de mettre l'ordre dans vos finances, elle voit de l'autre côté votre miniſtre déclarer, imprimer, diſtribuer publiquement que cette auguſte

aſſemblée trouve bon ce qu'elle a jugé *inconſtitutionnel*, & juſte ce qu'elle a déſapprouvé comme *vexatoire ;* ſes alarmes ſe ſont accrues, quand elle a vu que de ce détail pompeux *d'ordre*, *d'économie*, *d'arrangement* prononcé avec complaiſance par votre miniſtre au commencement de ſon diſcours, il n'en eſt réſulté qu'un aveu de *déſordre* & de danger *imminent*, prononcé avec aſſurance.

La reconnoiſſance de votre peuple, Sire, eſt ſans bornes; mais ſa conſternation eſt générale, & ſa crainte eſt d'autant mieux fondée, qu'il ſe voit menacé de l'exécution d'un plan dangereux, nuiſible même à ſes intérêts, & qu'on a eu l'art de voiler tout ce qu'il renferme de pernicieux, par la flatteuſe eſpérance d'un avenir fait pour ſéduire le cœur de votre majeſté.

La criſe réelle eſt celle où on s'efforce de plonger vos ſujets: celle de vos finances, qui n'eſt que l'effet d'une mauvaiſe adminiſtration, ne peut avoir de ſuites fâcheuſes que celles préparées par votre miniſtre, en armant les claſſes des citoyens les unes contre les autres, en cherchant, par des imprimés répandus avec profuſion à rendre les deux premiers

ordres de l'état odieux à la nation ; après avoir élevé des doutes dans l'ame de votre majesté sur leur zele & leur amour pour sa personne sacrée.

L'indignation, Sire, contre votre ministre est générale, le cri universel, c'est comme membre d'un de ces premiers ordres inculpés que je me dévoue au salut public, plein de confiance dans la bonté de votre majesté, dans son amour pour ses sujets, j'ose espérer qu'elle rendra justice à mon zele, au soin que j'ai pris de lui dévoiler des vérités si importantes pour le bonheur public.

Dirigé, Sire, par ces vues paternelles, par la bonté de votre ame, qui ne s'est jamais démentie, & seul espoir de vos sujets dans ce moment, daignez à l'exemple du grand roi que vous avez choisi pour modele, daignez écouter les représentations des personnes qui, chargées de votre confiance, n'ont d'autres intérêts que le bonheur de vos peuples ; daignez rejetter toute idée contraire ; defiez-vous des gens capables d'élever dans votre ame des doutes sur l'attachement de vos sujets : ils cherchent à troubler cette heureuse harmonie, cet amour si

pur

pur que votre majeſté mérite à tant de titres.

Daignez enfin prendre des connoiſſances aſſurées par la diſcuſſion, d'une geſtion dont les faits détruiſent vos promeſſes ; dont les réſultats ſont en contradiction avec vos édits ; dont le compte rendu n'offre lui-même que contradiction ; dont l'adminiſtrateur voudroit perſuader que le déſordre eſt réſulté de l'ordre & de l'économie ; que ce déſordre eſt antérieur à l'époque de 1783, quand en 1784 & 2785, il a publiquement reconnu le contraire ; qu'il ſoulage le peuple de trente millions d'impôts, quand il cherche à en doubler le produit ; enfin qui, pour mieux s'attacher le cœur de votre majeſté, & la mieux tromper ſur ſes vues déſaſtreuſes pour l'état, les a parées du voile des ſentimens qu'il ſavoit être les plus chers à un monarque qui veut être le pere de ſes peuples, tandis qu'il cherchoit à les écraſer par une perception de vingtiemes & de droits de timbre, *plus exacte* ; ce qui veut dire, dans l'acception de monſieur de Calonne, ignorée de votre majeſté PLUS RIGOUREUSE.

La nation, Sire, dont les clameurs

ne s'accroiſſent que par la juſtice qu'elle rend à vos vertus, & au deſir que vous avez ſi manifeſtement démontré de ne rechercher que ſon bonheur, en appelle au cœur de votre majeſté, c'eſt-là qu'elle eſt ſûre d'être protégée & ſecourue par un monarque, qui ne deſire véritablement adopter de projets que ceux où il voit le ſoulagement de ſes peuples; qui aime à ne ſe montrer à eux que comme leur pere. Puiſſent ces précieux ſentimens éclairer ſa bonté dans un moment où la nation attend avec inquiétude les effets de ſa juſtice!

NOTES juſtificatives des faits avancés dans les réflexions que je viens de préſenter à votre Majeſté.

Quand monſieur l'abbé Terray vint au miniſtere, la dépenſe ſurpaſſoit la recette de plus de 75 millions : il préſenta ſon compte au feu roi en 1772; ſoit en augmentations d'impôts, ſoit en petites banqueroutes partielles, il eut l'art de ſurpaſſer la recette de la dépenſe de cinq millions. Il en réſulte que de 1770 à 1775

le roi a tiré de ſes peuples quatre-vingts millions de plus . . . . 80 millions.

Le compte de l'abbé Terray en 1775 préſente une recette de 366,879,746 livres.

Celui de monſieur Necker pour l'année 1781, en preſente une de 427,530,571 livres, ainſi les revenus du roi ont encore augmenté en ſix ans de. . . . . 60.

Les revenus actuels pour 1787 étant de cinq cents millions qui proviennent des impôts de M. de Fleury, des extentions qu'on a données à la partie des contrôles des aides & du renouvellement des baux, du dixieme ſur les penſions & traitemens de finances, comme auſſi des 15 millions augmentés ſur les tailles par un ſimple arrêt du conſeil : il en réſulte que depuis 1781 juſqu'en 1787 le roi a augmenté ſes revenus de plus de 87 millions, ci 87

Et du commencement de ſon regne, de 147 millions.

Votre majeſté verra par ce tableau ſi l'attitude de la pénurie étoit véritablement celle que M. de Calonne devoit avoir.

M. l'abbé Terray avoit préſenté au roi régnant ſon compte rendu pour 1775 : le total de ſa recette eſt de 366,879,746 liv. ainſi que votre majeſté peut le vérifier.

Celui de monſieur Necker pour l'année 1781 préſente une recette de 427,530,471 livres.

La France demande à monſieur de Calonne quel eſt l'article du mémoire de monſieur Necker qui puiſſe être argué de faux ; & ſi la part du roi dans les profits des finances n'a pas monté à plus de ſix millions par an ; & ſi la loterie royale ne produit pas plus de ſept millions. Pour éclaircir les faits à la ſatisfaction de la nation, il faudroit permettre à MM. Necker, de Fleury & d'Ormeſſon, miniſtres inculpés par M. de Calonne, de ſe défendre & d'éclairer votre majeſté, les notables & la nation. Voilà le ſûr moyen de connoître la vérité : l'éluder, c'eſt craindre les éclairciſſemens que votre majeſté acquerroit par cette diſcuſſion ſi deſirée de la nation, c'eſt redouter la vérité. Que votre majeſté daigne bien peſer cette

réflexion ; le bonheur de ſes ſujets y eſt intéreſſé, & la gloire de ſon regne y eſt attachée.

Votre miniſtre prétend que monſieur Necker a diſſimulé les dépenſes de 440 millions : ſuppoſons-le pour un moment. Mais monſieur de Fleury, par les deux ſols pour livre ſur les droits qui n'en étoient pas frappés, a augmenté la recette de 55 millions, ajoutant à cette ſomme les dix millions d'excédent de recette que préſente le compte de monſieur Necker, cela fait 65 millions pour payer les intérêts de 440 millions. Quand on ſuppoſeroit que ces intérêts montent à la ſomme exagérée de 35 millions, monſieur de Calonne devroit avoir encore un excédent de 30 millions de recette.

On voit par ce détail que jamais miniſtre des finances n'eſt parvenu au contrôle général dans une ſituation plus heureuſe, & plus éloignée de forcer à prendre *l'attitude de pénurie*. La recette n'a fait qu'augmenter depuis ſon avénement au miniſtere. 1°. Il y a ſix années d'extinction de rentes viageres, à deux millions par an, cela fait 12 millions ; 2°. monſieur de Calonne a renouvellé toutes les affaires de finances quelconques ; 3°. quoiqu'il avance poſitivement (page 12),

n'avoir fait *directement ni indirectement aucune augmentation d'impôts*, *ni avoir établi aucun droit nouveau*, il est cependant notoire qu'il a donné une grande extension aux droits de contrôle, qu'il a mis un vingtieme extraordinaire sur les pensions des citoyens, & les traitemens de finances, il a, par un simple arrêt du conseil augmenté les tailles de 15 millions, sous prétexte des corvées; & quand cette somme y seroit employée, n'en résulteroit pas moins que la recette auroit augmentée de plus de 27 millions par an, à ajouter aux 30: ainsi ce ministre *économe* a donc mangé dans trois ans & trois mois d'administration, non-seulement le fonds de 57 millions de rentes, mais encore celui de 113 millions de rentes, montant du *déficit*, & un milliard au moins d'emprunts ou d'affaires; ce qui fait un capital de 4 milliards 400 millions. Ce tableau, Sire, n'a pas besoin de réflexion pour éclairer votre majesté: la seule façon de le réfuter est de produire les comptes remis à votre majesté pour l'année 1787, d'en permettre la discussion aux ministres inculpés par monsieur de Calonne: jusques-là le public restera persuadé de la fausseté de ses assertions.

EXTRAIT des différens préambules des édits d'emprunt, depuis le miniſtere de M. de CALONNE.

Edit de Décembre 1783, *emprunts de* 100 *millions.*

Nous étant fait *rendre compte des dettes arriérées*, nous avons réglé les paiemens de maniere qu'ils ne dérangent en rien les vues *d'ordre de liquidation & d'amélioration que nous avons adoptées pour nos finances*, après avoir fermé l'emprunt de 200 millions, *encore ouvert pour moitié*, nous avons jugés d'y ſubſtituer un emprunt de cent millions.

Occupé de *tous les moyens d'opérer efficacement cette délibération*, nous avons réſolu d'établir une caiſſe d'amortiſſement... C'eſt ainſi qu'en acquittant nos engagemens, *en prenant de juſtes meſures pour aſſurer l'équilibre entre nos recettes & nos dépenſes*, nous parviendrons enfin à diminuer le poid de l'impôt.

Arrêt du conſeil du 14 *mars* 1784.

Sa majeſté veut maintenir les diſpoſitions ordonnées pour ſes finances *en ſacrifiant toute dépenſe d'agrément*, en différant *toutes celles qui peuvent ſe remettre*, en ſuſpendant des conſtructions ſur les fonds de ſes bâtimens...... *ſe privant* pendant quelque tems *du plaiſir de* faire des graces.

Edit d'août 1784, *caiſſe d'amortiſſement.*

Nous avons porté un regard attentif ſur la maſſe entiere de la dette publique, nous en avons conſidéré *toutes les parties pour en bien connoître l'enſemble;* & après avoir fait *diſcuter en notre conſeil le compte détaillé* que nous nous ſommes fait rendre, nous avons reconnu avec une grande ſatisfaction que cette dette s'éteindra facilement dans une *période déterminée*, par des moyens ſûrs gradués..... qui pourront être maintenus en tout tems .... même de guerre, dans l'eſpace de 25 ans il ſera rembourſé plus de 1264 millions de la dette publique, & *nul motif ne pourra jamais nous faire départir d'un plan qui mettra l'ordre dans toutes les parties de la finance*

finance ; donnant au *crédit* la force, étendra l'agriculture, l'effort du commerce, l'énergie de l'induſtrie nationale, en rendant tous les ſoulagemens poſſibles & toutes les améliorations faciles.

Édit du 30 *décembre* 1784, *emprunt de* 125 *millions.*

La néceſſité de continuer avec exactitude l'acquittement des dettes... les engagemens pris pour accélérer les paiemens arriérés... nous obligent d'ouvrir un emprunt qui facilite toutes les diſpoſitions *d'ordre & d'économie.*

C'eſt en augmentant nos reſſources par *la diminution des frais de recouvremens*, c'eſt en ſoulageant nos peuples par une diſtribution plus égale du fardeau qu'ils ſupportent, que nous aſſurerons de plus en plus la ſolidité des créances publiques.

Edit de décembre 1785, *emprunt de* 80 *millions.*

Tous nos engagemens ont été acquittés.... Tels ſont les fruits, *telles devoient être les baſes du plan que nous avons adopté*, l'entier acquit doit être conſommé dans le courant de l'année 1786, & nous

avons la ſatisfaction d'être *aſſurés* qu'avec le ſecours du nouvel emprunt, nous pourrons effectuer *cet appurement ſans lequel l'ordre* que nous travaillons à mettre dans nos finances ſeroit impoſſible.

APPERÇU des emprunts ou affaires de M. DE CALONNE depuis 1783.

Edit de Décembre . . 1783 . .	100,000,000
Edit de Décembre . . 1784 . .	125,000,000
Edit de Décembre . . 1785 . .	80,000,000
Edit de Septembre . . 1786 . .	30,000,000
Caiſſe d'Eſcompte	70,000,000
Emprunt de 1782, preſque doublé en 1784, chap. 12 du 2e. vol. de M. Necker . . , ...	75,000,000
D'Août 1785 à Novembre 1786 6,697 mille livres de rentes créées dans les édits de 1770, 1781, 1782 Capital au moins	80,000,000

Emprunts d'États.

Bretagne	6,000,000
Languedoc	8,000,000
Bourgogne	4,000,000
Artois . . . . , . .	2,000,000
Gênes . , ...	6,000,000
Autre de Greix, Bugey & autres, ci . . . . *Mémoire*	

Emprunts particuliers.

Dons de clergé	18,000,000
Retenues des bénéfices de la ferme générale	22,000,000
	626,000,000

ci-contre	626,000.000
Prêts par elle	12,000,000
Ibidem des régiſſeurs	12,000,000
Des adminiſtrateurs du domaine.	12,000,000

Créations d'offices.

Des fermiers, régiſſeurs & adminiſtrateurs	13,000,000
Payeurs & contrôleurs des rentes.	7,800,000
Agens de change , ...	6,000,000
Receveurs généraux de Paris . .	2,000,000
Receveurs de la Ville	1,000,000
Rachats des droits caſuels des tréſoriers de France en Province . .	2,000,000
Receveurs particuliers à Paris .	1,400,000
Changeurs des monnoies . . .	352,000

Ventes.

Du château Trompette . . .	6,000,000
De l'arſenal de Marſeille . . .	8,000,000
Du comté de Bourgogne . . .	4,000,000
Service de banque (1) au moins .	90,000,000
Anticipations	90,000,000
Refonte de louis . . *Mémoire.*	
Maîtriſes dans tout le Royaume.	
	892,552,000

(1) Incertain ſous M. Necker, le ſervice étoit de 150 millions.